



Heures de travail non payées !

Par **fely**, le **18/01/2012** à **23:03**

Bonjour à toutes et à tous,

Je présente mon problème, j'ai 21 ans , j'entre dans la vie; au mois de Décembre j'ai fait des remplacements de congés de Noël, pour une entreprise d'aide à la personne.

En recevant ma paye j'ai été surprise de voir que mon salaire était dérisoire par rapport au nombre d'heures que j'ai effectuées.

Or, il se trouve que ce matin, je me suis rendue compte que des fiches, dites " de vacation " que je devais faire signer à chaque personne chez qui j'intervenais, avaient été égarées dans ma boîte à gants.

Ces fiches sont le témoin de mon passage et des heures effectuées chez les clients, ayant déjà eu mon salaire , croyez-vous que l'entreprise est obligée de me payer ses heures oubliées, ou l'ai-je dans le baba, car il y a quand même 17 heures au total ..

Les feuilles sont signées par chaque prestataire ...

Merci de votre aide à tous et toutes !

Cordialement

Par **Paul PERUISSET**, le **19/01/2012** à **08:03**

Bonjour,

Si vous avez trace des heures effectuées chez les clients, demandez à l'employeur de régulariser ces heures, mais gardez un double de ces documents au cas où...

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **fely**, le **19/01/2012** à **12:01**

Merci de votre aide aussi précieuse soit-elle ?

Je vais me rendre à l'entreprise cette apres midi, pensez-vous qu'elle me paiera tout de

même ces heures, elles ont quand même été effectuées !

merci de votre aide encore une fois !

Par **Paul PERUISSET**, le **19/01/2012** à **13:23**

Je ne peux pas répondre à votre question. Soyez déterminée et ferme vis à vis de votre employeur cet après-midi.

Bon courage,

Paul PERUISSET